CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E62310** **VALABLE JUSQU'AU** **09/10/2027**

ÉDITÉ LE 27/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/02/1998

Raison sociale : MEYER SARL

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 20/08/2001

Capital : 8 000

13 RUE DU MAL DE LATTRE DE TASSIGNY
68730 BLOTZHEIM

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MULHOUSE 98 B 206

Siret : 418 121 844 00017

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 215902

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 105008400001

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 105008400001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2026

Téléphone : 03 89 68 41 18 **Fax :**

Portable :

Responsabilité légale :
BRAUN ARSENE GÉRANT / MEYER BERNARD GÉRANT

Site Internet : http://www.menuiserie-meyer.com

E-mail : contact@menuiserie-meyer.com

Effectif moyen : 16 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 052 920 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4323	Fabrication et pose de menuiserie intérieure en bois (Technicité supérieure)	17	22/09/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

27/07/2026 11:52

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.